

Huitième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 14^e jour de décembre 1998 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, François Blais, Pierre Boudreau, Monique Brière, Nicole Devost, Josiane Fabry, Magda Farès, Ghislaine Gasper, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon-Guay, Bernard Petit, Micheline Sauvé et Claude St.Pierre.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Cyrille Cliche et Lynda Tessier.

Autres présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;
Monsieur Wasfi Daoud, directeur des Services de l'enseignement – Éducation des adultes et Formation professionnelle;
Monsieur Michel G. Desrochers, secrétaire général;
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;
Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines;
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;
Monsieur André Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;
Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes;
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absences : Madame et monsieur : Andrée Bouchard, Yvon Pineault, commissaires.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Nicole Mongeon-Guay, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 98.12.14
001 Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Enlever le point 04.4 Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires

- 01. Présences et ouverture de la séance
- 02. Adoption de l'ordre du jour
- 03. Période de questions du public
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 16 novembre 1998 (document SG 98.12.14-04.1)
- 04.2 Correspondance
- 04.3 Aide budgétaire – organisme de participation des parents (document DG 98.12.14-04.3)
- 04.5 Soutien à l'administration de la confessionnalité
- 05.1 Affiliation à l'Association Régionale du Sport Étudiant du Richelieu
- 05.2 Composition du Comité EHDAA (document EJ 98.12.14-05.2)
- 05.3 Politique sur la suspension et l'expulsion des élèves (document EJ 98.12.14-05.3)
- 08.1 Démissions

- 08.2 Engagements
- 08.3 Congé sabbatique à traitement différé
- 08.4 Choix de limite C.S.S.T.
- 08.5 Correction à la résolution # HR 98.08.24 026 du 24 août 1998
- 08.6 Demande de congé sans traitement
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 11 novembre 1998 (document RF 98.12.14-09.1)
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 25 novembre 1998 (document RF 98.12.14-09.2)
- 09.3 Révision budgétaire
- 10.1 Transport scolaire : analyse de la situation (document RM 98.12.14-10.1)
- 10.2 Règlement « Consortium M.R. Canada Ltée » (document RM 98.12.14-10.2)
- 10.3 Cobri Concept Inc. : échange d'une partie de terrain (document RM 98.12.14-10.3)
- 11. Commissaires-parents
- 12. Levée de la séance

Adopté unanimement.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Denis Roy du Comité de parents :

- remercie la Commission scolaire pour les sessions de formation offertes aux conseils d'établissement;
- demande un budget pour l'O.P.P.;
- demande à la Commission scolaire de continuer les démarches pour une école primaire à Saint-Luc.

Monsieur Michel Aertz :

- soulève des interrogations sur le « Bug de l'an 2000 » pour les appareils informatiques;
- questionne sur l'inventaire des logiciels dans les écoles;
- s'informe si la Commission scolaire s'est prévaluée de l'offre de la FCSQ – donation d'appareils et logiciels;
- questionne certains postes budgétaires;
- souhaite que la Commission scolaire appuie la FCSQ dans ses revendications pour les budgets 1999-2000.

Madame Hélène Desjardins et monsieur Luc Fortin demandent le même service de transport offert en début d'année, pour leur enfant de maternelle.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 16 NOVEMBRE 1998 (Document SG 98.12.14-04.1)

HR 98.12.14
002

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que le procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 16 novembre 1998 soit adopté.

Adopté unanimement.

04.2 CORRESPONDANCE

Lettre de remerciement de monsieur Frank Rochette.

04.3 AIDE BUDGÉTAIRE – ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS
(Document DG 98.12.14-04.3)

En suivi à l'intervention de monsieur Pierre Buisson, directeur général;

HR 98.12.14
003

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

De ne pas donner suite à la demande du Comité de parents, concernant le versement additionnel d'un montant de deux cents dollars (200,00 \$) aux conseils d'établissement, afin qu'ils puissent soutenir les activités des Organismes de Participation des Parents (O.P.P.)

Adopté unanimement.

04.5 SOUTIEN À L'ADMINISTRATION DE LA CONFESIONNALITÉ

En vertu de l'article 262 de la Loi sur l'instruction publique;

HR 98.12.14
004

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

De nommer monsieur Louis-Charles Fontaine à titre de responsable du soutien à l'administration des écoles reconnues comme catholiques et des écoles reconnues comme protestantes ainsi qu'aux services d'enseignement moral et religieux et d'animation pastorale ou religieuse offerts dans ses écoles; ce responsable doit consacrer la majeure partie de son temps à l'exercice de cette fonction.

La nomination du responsable doit recevoir l'assentiment de l'évêque du diocèse catholique où est situé le siège de la commission scolaire et d'un comité formé par les Églises protestantes présentes sur le territoire de la commission scolaire.

Adopté unanimement.

05.1 AFFILIATION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DU SPORT ÉTUDIANT DU RICHELIEU

HR 98.12.14
005

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières paie une affiliation de 225 \$ de base ainsi que 0,15 \$ pour la population étudiante, basée sur un critère per capita de la population scolaire de la Commission scolaire, pour l'année scolaire en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire aux buts que poursuit l'Association Régionale du Sport Étudiant du Richelieu, conformément aux lettres patentes de cette dernière.

Que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mandate monsieur Louis Racine, conseiller pédagogique responsable de l'éducation physique au primaire et au secondaire, cinq (5) enseignants au primaire et quatre (4) enseignants au secondaire à titre de délégués auprès de l'Association Régionale du Sport Étudiant du Richelieu. Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités 1998-1999 que l'Association Régionale du Sport Étudiant du Richelieu a soumis à notre attention. À cet effet, ils sont officiellement mandatés pour participer au processus de décision de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre Commission scolaire.

Adopté unanimement.

05.2 COMPOSITION DU COMITÉ EHDAA (Document EJ 98.12.14-05.2)

HR 98.12.14
006

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que la composition du comité EHDAA soit :

- 3 enseignants
- 1 soutien
- 1 professionnel
- 2 représentants d'organismes (à déterminer plus tard)
- 1 direction d'école
- 9 parents
- coordonnatrice en adaptation scolaire (représentante de la direction générale)

Adopté unanimement.

05.3 POLITIQUE SUR LA SUSPENSION ET L'EXPULSION DES ÉLÈVES (Document EJ 98.12.14-05.3)

Dépôt du projet de la politique sur la suspension et l'expulsion des élèves.

08.1 DÉMISSIONS

HR 98.12.14
007

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur André Gosselin, enseignant à la polyvalente Marcel-Landry, soit acceptée à compter du 25 novembre 1998.

Adopté unanimement.

HR 98.12.14
008

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Daniel Leroux, enseignant à la polyvalente Mgr-Euclide-Théberge, soit acceptée à compter du 23 décembre 1998.

Adopté unanimement.

08.2 ENGAGEMENTS

HR 98.12.14
009

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que, suite à l'affichage du poste et dans le respect de la convention collective en vigueur, monsieur Guy Poirier soit engagé pour combler le poste régulier d'ouvrier d'entretien, classe II, à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, à compter du 5 octobre 1998.

Adopté unanimement.

HR 98.12.14
010

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Simone Gamache soit engagée pour combler le poste régulier d'enseignante au champ 14 – enseignement moral et religieux, à l'école Marguerite-Bourgeois, à compter du 23 novembre 1998.

Adopté unanimement.

08.3 CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

HR 98.12.14
011

Il est proposé par madame Michelle Laporte :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à monsieur Gaston Robert, agent de bureau, classe principale, à la polyvalente Marcel-Landry, selon les modalités définies ci-après :

- plan de trois ans pour la période du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001;
- pourcentage du traitement : 83,33 % de sa tâche;
- congé sabbatique : 1^{er} mai 2001 au 30 octobre 2001.

Adopté unanimement.

08.4 CHOIX DE LIMITE C.S.S.T.

Attendu que le Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation prévoit que l'employeur assujéti au régime rétrospectif ou qui demande à l'être, pour une année de cotisation, doit faire parvenir à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit d'assumer le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise;

HR 98.12.14
012

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières approuve la recommandation soumise à l'effet d'opter pour un montant équivalant à 1,5 fois le maximum annuel assurable de l'année de cotisation 1999;

Que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières délègue à monsieur Pierre Buisson, directeur général, le pouvoir de signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières le formulaire « Attestation du choix de la limite par lésion » pour l'année 1999 et à communiquer ce choix à la CSST.

Adopté unanimement.

08.5 CORRECTION À LA RÉOLUTION # HR 98.08.24 026 DU 24 AOÛT 1998

HR 98.12.14
013

Il est proposé par monsieur Claude St.Pierre :

De modifier la fin du congé sans traitement de madame Danielle Pavia, en inscrivant 31 décembre 1998 au lieu du 22 décembre 1998.

Adopté unanimement.

08.6 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT

HR 98.12.14
014

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 25 janvier 1999 au 21 janvier 2000 inclusivement, soit accordé à madame Jacqueline Degready, surveillante d'élèves 10 heures et moins semaine à l'école Frère-André, pour études.

Adopté unanimement.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 11 NOVEMBRE 1998 (Document RF 98.12.14-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 11 novembre 1998, pour un montant de 2 849 369,15 \$. Cette liste a été vérifiée par monsieur Yvon Pineault.

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 25 NOVEMBRE 1998 (Document RF 98.12.14-09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 25 novembre 1998, pour un montant de 6 851 012,44 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Micheline Sauvé.

09.3 RÉVISION BUDGÉTAIRE

Considérant la nécessité d'intervenir au niveau de certains dossiers;

Considérant la disponibilité financière anticipée au 30 juin 1999;

HR 98.12.14
015

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'autoriser la réalisation des projets spécifiques suivants au cours de l'année budgétaire 1998-1999, dans le respect de la limite financière indiquée :

▪ Soutien informatique (établissements)	200 000 \$
▪ Soutien aux enseignants (NTIC)	30 000 \$
▪ Volumes de bibliothèque (projet, MEQ)	64 000 \$
▪ Personnel supplémentaire (ressources humaines)	30 000 \$
▪ Élaboration d'un site WEBB	15 000 \$
▪ Soutien intégration EHDAA	55 000 \$
Total :	<u>394 000 \$</u>

Monsieur Pierre Boudreau demande le vote.

Ont voté pour : mesdames et messieurs : Réjean Bessette, François Blais, Monique Brière, Nicole Devost, Josiane Fabry, Magda Farès, Ghislaine Gasper, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loiselle, Luc mercier, Nicole Mongeon-Guay, Bernard Petit, Micheline Sauvé, Claude St.Pierre.

Abstention : monsieur Pierre Boudreau.

Adopté unanimement.

10.1 TRANSPORT SCOLAIRE : ANALYSE DE LA SITUATION (Document RM 98.12.14-10.1)

HR 98.12.14
016

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

De maintenir pour l'année scolaire 1998-1999, l'organisation du parcours tel qu'il existe présentement.

Que, pour l'année 1999-2000, la clientèle de la rue Rimbaud soit desservie à partir d'un point de rassemblement défini par le transport scolaire, conformément à la politique du transport en vigueur.

Madame Nicole Devost demande le vote.

Ont voté pour : mesdames et messieurs : Réjean Bessette, François Blais, Josiane Fabry, Ghislaine Gasper, Noël L'Écuyer, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon-Guay, Bernard Petit.

Ont voté contre : mesdames et messieurs : Pierre Boudreau, Monique Brière, Nicole Devost, Magda Farès, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Micheline Sauvé, Claude St.Pierre.

Adopté majoritairement.

10.2 RÈGLEMENT « CONSORTIUM M.R. CANADA LTÉE » (Document RM 98.12.14-10.2)

Considérant le différend qui existait entre l'entrepreneur Consortium M.R. Canada Ltée et la Commission scolaire d'Iberville au sujet des extra dans le cadre de l'agrandissement de l'école Saint-Alexandre.

Considérant la négociation d'un règlement devant satisfaire les parties.

HR 98.12.14
017

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'une somme de 10 500,00 \$ soit accordée à Consortium M.R. Canada Ltée pour le règlement complet et final des suppléments au contrat et des réclamations de l'entrepreneur sur ce projet.

Adopté unanimement.

10.3 COBRI CONCEPT INC. : ÉCHANGE D'UNE PARTIE DE TERRAIN (Document RM 98.12.14-10.3)

Attendu que le règlement en vigueur autorise une commission scolaire à acquérir ou à aliéner un immeuble dont la valeur marchande est inférieure à 100 000 \$;

Attendu qu'une section de terrain de l'école Pointe-Olivier à Saint-Mathias-sur-Richelieu, située entre le ruisseau Wilson et la future rue Phaneuf (58-60) n'est pas utilisée pour les besoins de l'établissement;

Attendu l'offre du 3 décembre 1998 reçue de Cobri Concept Inc. concernant l'échange de terrains;

Attendu l'engagement verbal pris par le maire de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu à l'effet que cette dernière maintiendra l'entretien du terrain (gazon, déneigement, etc.) où se situe le sentier piétonnier existant.

HR 98.12.14
018

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que les attendus fassent partie intégrante de la présente résolution.

Que, sous réserve de l'engagement de Cobri Concept Inc. à verser à la Commission scolaire des Hautes-Rivières la somme de 1,00 \$ et à assumer tous les frais inhérents à cette transaction, y compris les coûts reliés à la préparation de la description technique desdits terrains, et de l'engagement de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu à maintenir l'entretien du terrain (gazon, déneigement, etc.), le Conseil des commissaires autorise l'échange des terrains décrits ci-après :

une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 1 537 mètres carrés portant le numéro PTIE 58 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathias-sur-Richelieu, division de la publicité de Rouville appartenant à la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Contre

une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 1 393.5 mètres carrés portant le numéro PTIE 58 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathias-sur-Richelieu, division de la publicité de Rouville appartenant à Cobri Concept Inc.

Que la présidente et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat.

Que copie soit transmise à la municipalité et au ministère de l'Éducation.

Adopté unanimement.

11. COMMISSAIRES-PARENTS

Monsieur Cyrille Cliche, président du Comité de parents, informe les membres du Conseil des commissaires, que suite à la demande de consultation sur le transfert de l'école de l'Amitié vers la Commission scolaire des Patriotes, le Comité de parents a pris position et se dit favorable à cette démarche.

Ce sujet sera inscrit lors d'une prochaine réunion du Conseil des commissaires.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 98.12.14
019

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL